

13/10/2025

Note à l'usage des étudiants de l'UFR de psychologie désirant faire un séjour d'études ou un stage à l'étranger M. Tostain

Pourquoi partir ? https://youtu.be/G_jlOj5SMYw

Plan du document :

- 1) Le principe du séjour d'études et cas particulier des étudiants en psychologie option accès santé LAS
- 2) Quand partir ? Partir plutôt en L2
- 3) Partir en L3 ?
- 4) Partir en M1 ou M2 ?
- 5) stages à l'étranger
- 6) Liste des destinations en psychologie et toutes disciplines et règles de choix des destinations
- 7) L'attestation obligatoire de niveau de langue
- 8) Calendrier et étapes de la candidature

Pour candidater : <https://unicaen.moveonfr.com/locallogin/5f059c8fd2a8e87c0f5abcdf/fra>

Coordinateur relations internationales pour la psychologie : Manuel Tostain
(manuel.tostain@unicaen.fr)

Responsable administrative psychologie : Stéphanie Déal (stephanie.deal@unicaen.fr)

Pour des informations administratives précises (dont destinations) aller sur le site de l'université de Caen, rubrique International, partir à l'étranger :

<https://www.unicaen.fr/international/partir-a-letranger/>

1) Le principe du séjour d'études à l'étranger

Vous suivez dans l'université étrangère de destination (université d'accueil) des enseignements et vous obtenez, par équivalence, le diplôme de l'UFR de psychologie de l'université de Caen (université d'origine).

Au niveau de la psychologie, les séjours d'étude sont possibles à partir de la L2 : L2, L3 et M1, M2.

Les dossiers sont à remplir courant novembre l'année précédente du départ. Voir dates sur le site du Carré international (affichage en octobre de chaque année et réunion d'information par

13/10/2025

le Carré international) : donc par exemple, en novembre de l'année en cours si vous êtes en L2 et pour un départ en L3 l'année universitaire suivante.

Il y a deux types de séjours d'étude possibles :

- *les séjours Erasmus* : il s'agit d'universités européennes avec lesquelles l'UFR de psychologie a noué des accords d'échanges spécifiques (voir sur le site de l'UFR, rubrique internationale, la liste des destinations). Dans ce cas votre candidature est étudiée par l'UFR de psychologie.

- *les échanges interuniversitaires* : il s'agit d'universités dans le monde entier avec lesquelles l'université de Caen (et non plus seulement l'UFR de psychologie) a noué des accords de partenariats. Ils concernent toutes les disciplines. Il s'agit alors de vérifier que ces universités dispensent bien des enseignements de psychologie, ce qui n'est pas systématique. Parfois, dans ces universités, les enseignements de psychologie se font dans un département de Sciences sociales ou humaines ou encore en Sciences de l'Éducation. Il existe différents types d'échanges interuniversitaires : avec des universités européennes hors Erasmus : échanges « interU » (par exemple Bergen en Norvège, Edge Hill au Royaume-Uni), avec le Canada (BCI), ISEP (comprend les États-Unis et 140 universités étrangères), Asia Exchange (11 universités asiatiques). Dans ce cas, votre candidature est étudiée par l'université de Caen et l'université d'accueil.

L'intérêt d'Erasmus c'est que les places proposées sont réservées aux seuls étudiants de psychologie alors que les places indiquées dans les échanges interuniversitaires concernent tous les étudiants de Caen.

Règles de candidatures pour un départ en 2024/2025 :

Vous pouvez candidater soit pour les programmes Erasmus et InterU, soit pour l'une des trois conventions : ISEP, BCI, ASIA EXCHANGE. Cela signifie que vous ne pouvez pas candidater à la fois pour Erasmus/interU et pour l'une des trois conventions. Pour les conventions, vous ne pouvez candidater uniquement que pour l'une des trois conventions.

Erasmus+ et InterU : 6 vœux max. - panachage possible Erasmus/InterU

ISEP : UNIQUEMENT des destinations ISEP (10 vœux max.)

BCI : UNIQUEMENT des destinations BCI (1 ou 2 vœux max.)

ASIA EXCHANGE : UNIQUEMENT des destinations Asia Exchange (3 choix max.)

Cas particulier des étudiants inscrits en psychologie option accès santé (LAS) :

La candidature en Erasmus se faisant via un partenariat spécifique entre l'UFR de psychologie de Caen et des UFR de psychologie d'universités étrangères, si vous êtes pris en parcours santé à l'issue de votre année de psychologie, la candidature Erasmus psychologie sera annulée car vous ferez dorénavant partie de l'UFR santé qui a ses propres accords Erasmus. La solution peut

être de faire une candidature InterU car les accords sont alors toutes disciplines entre l'université de Caen et les universités étrangères partenaires. Dans ce cas, si vous êtes pris en santé, vous dépendrez de l'accord de l'université de Caen et non de votre appartenance à telle ou telle UFR. Néanmoins, il convient de contacter l'UFR santé de votre projet de séjour d'étude lors de votre candidature pour avoir leur accord de principe (il n'est en effet pas évident que l'UFR santé accepte de vous voir partir à l'étranger alors même que vous avez bénéficié d'une place dans l'UFR santé suite à un concours sélectif).

Dans tous les cas néanmoins (Erasmus ou InterU), vous devez indiquer dans votre candidature pour l'année prochaine études de psychologie et non de médecine ou de santé (information du département de la mobilité internationale).

2) Quand partir ?

Vous pouvez partir une fois (pour une année maximum) en licence et une fois en master.

Le mieux est de partir en L2 car l'année de L3 est chargée avec notamment vos candidatures pour les masters. En M1 vous ne pouvez partir qu'au second semestre car on attend d'avoir confirmation de votre sélection en master (en juin) pour étudier votre demande de séjour d'étude. Or au second semestre de M1 vous avez un mémoire de recherche et un stage à faire, ce dernier pouvant être compliqué à réaliser à l'étranger dans les délais impartis ((voir plus bas détails).

3) Partir en L3 ?

Vous pouvez partir en L3. Néanmoins, si vous avez le projet de candidater en M1, il peut arriver que les notes de second semestre délivrées par votre université d'accueil vous soient fournies tardivement et que vous n'en disposiez pas à la date de dépôt de votre candidature en M1 sur e-candidat. Cela ne vous met pas nécessairement en difficulté par rapport à vos camarades qui sont restés en France car maintenant les dates limites de candidatures se situent avant la date des examens de second semestre en France (y compris pour Caen). Dès lors, les jurys de master évaluent les candidatures uniquement avec les notes de L1, L2 et du premier semestre de L3. Lors de votre candidature il faudra bien indiquer que vous êtes en séjour d'études à l'étranger et que vous êtes en attente des résultats de second semestre de l'université d'accueil étrangère. Vous pourrez en attendant remettre, comme les étudiants de Caen, votre relevé de notes par équivalence de Caen du S5. D'autre part, si vous partez en L3, faites attention à bien choisir des enseignements qui sont en rapport avec votre candidature en M1 (par exemple des enseignements de neuropsychologie si vous projetez de candidater en M1 de neuropsychologie). En général, faire un séjour d'études à l'étranger est un plus pour une candidature mais les

responsables de M1 ont moins de connaissance sur ces enseignements étrangers que sur les enseignements français, ce qui peut les interroger sur la qualité de ce que vous y avez fait. Dès lors, il est conseillé de contacter le responsable du M1 où vous souhaitez candidater pour l'informer de votre projet de départ en L3, de vos choix d'enseignement et d'avoir son avis.

Rq : à Caen, en L3 il y a un travail de recherche à faire (TER). Si vous partez à l'étranger vous en serez dispensé.

4) Partir en M1 ? uniquement au semestre 2

Pour les étudiants actuellement en L3 et qui veulent candidater pour un séjour d'études en M1 seuls les dossiers des étudiants candidatant sur un master de Caen seront pris en compte. Il faut être conscient qu'il y a un certain nombre de contraintes qui limitent la possibilité de partir en master 1 notamment.

1) l'entrée en M1 se faisant sur concours, l'accord pour votre séjour d'études se fera sous réserve d'être sélectionné en M1, sachant qu'en général les résultats des sélections sont connus entre mi-juin et début juillet. Du fait de cette date tardive de confirmation, le délai est trop court au niveau administratif pour candidater pour le semestre 1. Dès lors vous ne pourrez candidater que pour le second semestre de M1.

2) dans la mesure où l'admission dans un master résulte d'un processus sélectif, les responsables de ces masters souhaitent le plus souvent que vous suiviez les enseignements de leur master. Ils sont donc réticents à vous autoriser à suivre des enseignements à l'étranger dans le cadre d'un séjour d'études.

3) le M1 de psychologie prévoit au second semestre de réaliser un stage professionnel de 300 heures et un TER (mémoire) de recherche. Si vous êtes autorisé à faire un séjour d'études à l'étranger (y suivre des enseignements), il n'est pas possible de faire en même temps votre stage à l'étranger car cela supposerait, ce que ne permet pas les échanges Erasmus et interuniversitaires, d'avoir un double statut simultanément : d'étudiant en séjour d'études et de stagiaire à l'étranger. Votre stage devra donc être fait après la période de séjour d'études à l'étranger mais avant la fin de la seconde session et les jurys de M1 de Caen. Dès lors, vous risquez de ne pas avoir le temps de faire votre stage. Pour le TER (mémoire), il est éventuellement possible de le faire pour partie à l'étranger avec une supervision à distance mais cela suppose un accord préalable du responsable du M1.

4) pour toutes ces raisons, il est demandé, avant même de faire sa candidature pour un séjour d'études en M1, de contacter au préalable le responsable de la spécialité du master 1 de psychologie qui vous intéresse (À Caen le responsable de la spécialité clinique ou développement ou éducation ou intervention psychosociale ou neuropsychologie) pour avoir son avis (favorable ou non) et pour discuter de la façon dont votre séjour pourra s'organiser au

regard des contraintes du M1. En l'absence de cet avis favorable du responsable du master dans lequel vous projetez de candidater, j'émettrais un avis réservé.

- **Pour un séjour d'études à l'étranger pour un étudiant de M2** (donc une demande d'un étudiant de M1 pour un séjour d'études en M2 l'année suivante)

Il est a priori plus facile de faire une demande en M1 pour un séjour en M2 d'une part car vous êtes par définition déjà accepté dans le master et donc votre candidature pourra être validée dès le mois mars pour un départ dès le premier semestre de M2. D'autre part car en semestre 1 de M2 vous n'avez pas à faire votre TER ou votre stage qui n'interviennent qu'au second semestre. Néanmoins, les responsables de masters considérant que la qualité du diplôme qu'ils délivrent repose sur le suivi des enseignements de ce master 2, ces responsables peuvent être réticents à accepter que vous alliez en séjour d'étude à l'étranger. Les contacter avant de faire la candidature.

5) Stages à l'étranger : possibles en licence et master. Avec le statut stagiaire Erasmus (Europe) ou Inter U (hors-Europe) : uniquement en master

Les stages à l'étranger sont possibles, avec comme condition préalable, comme pour n'importe quel stage, la signature d'une convention de stage avant le début de votre stage. Dans ce cadre, deux cas de figure se présentent. Cas 1 : il s'agit d'un stage obligatoire prévu dans la formation (cf. niveau Masters 1 et 2). Dans ce cas, le stage est éligible au soutien et au financement par le carré international : vous aurez alors le statut de stagiaire Erasmus ou InterU (il faut que le stage dure cependant au moins 60 jours). Cas 2 : il s'agit d'un stage non obligatoire dans la formation (cf. niveau licence L2 ou L3). Dans ce cas, vous ne pouvez pas bénéficier de la prise en charge par le Carré International. Pour autant le Carré International peut vous orienter pour bénéficier de certaines bourses (par exemple la bourse de la Région Normandie Pass Monde, l'aide à la mobilité internationale pour boursiers sur critères sociaux). N'hésitez pas à le contacter : intl.stages@unicaen.fr Pour informations plus détaillées :

<https://www.unicaen.fr/international/partir-a-letranger/stages-a-letranger/>

Contact : benedicte.breard@unicaen.fr tel : 02 31 56 54 00

Rappel : Dans le cadre d'une convention Erasmus ou interU il n'est pas possible d'être en même temps étudiant en séjour d'études à l'étranger et stagiaire à l'étranger. Par contre, vous pouvez faire successivement l'un puis l'autre dans la même année universitaire (à condition de les effectuer avant les dates de jurys de session 2).

6) liste des destinations et règles de choix des destinations

Accords spécifiques UFR de psychologie de Caen dans le cadre d'Erasmus+ (Europe) :

- Allemagne : Halle, Wurzburg
- Espagne : La Rioja, Granada, Madrid (Complutense)
- Finlande : Joensuu : University of Eastern Finland (cours en anglais et peu en présentiel : notamment validation des enseignements par des comptes-rendus de livres)
- Grèce : Thessalonique
- Italie : Milan (Sacro Cuore), Bologna (attention le campus est à Cesena à 90 km à l'Est de Bologne près de la côte Adriatique), Urbino.
- Pologne : Gdansk
- Roumanie : Iasi
- Turquie : Istanbul (cours en anglais uniquement) arrêté
- Edge Hill : en raison du Brexit, cet accord est dorénavant dans le cadre d'InterU.

Accords non spécifiques (toutes disciplines)

Voir la liste dans la rubrique internationale du site de l'université de Caen
<https://www.unicaen.fr/international/partir-a-letranger/en-sejour-detudes/>

Règle de choix des destinations :

Les règles de choix des candidatures pour les séjours d'études à l'étranger sont les suivantes :

ERASMUS + (Accords entre l'UFR de psychologie et des UFR de psychologie d'universités européennes) et INTER-U (accords entre l'université de Caen et des universités étrangères partenaires) : 6 vœux max. - panachage possible d'universités accords Erasmus/ et universités d'accords Inter-U

Accords Réseaux :

Réseau ISEP (Etats-Unis) : choix UNIQUEMENT des destinations ISEP (10 vœux max.)

Réseau BCI (Canada) : choix UNIQUEMENT des destinations BCI (1 ou 2 vœux max.)

Réseau ASIA EXCHANGE (Asie) : choix UNIQUEMENT des destinations Asia Exchange (3 choix max.)

On ne peut pas panacher (choisir à la fois) des Universités de réseau avec des universités du programme Erasmus+ et Inter-U et on ne peut candidater que sur un SEUL programme réseau.

7) Attestation officielle obligatoire d'un niveau en langue étrangère

Un niveau de langue minimum est exigé par les universités d'accueil étrangères. Lors de la candidature de séjour d'études, il est demandé l'attestation de certification de langue vivante étrangère (ELAO ou CLE), le plus souvent niveau B1 de la langue de l'université d'accueil mais parfois B2. Il faut donc anticiper ces certifications et se renseigner le plus rapidement possible sur le site du Carré international pour connaître les dates de passation de ces certifications et le niveau exigé dans l'université étrangère où vous souhaitez aller. Se renseigner dès courant octobre.

Parfois, il est indiqué deux langues pour une université (langue du pays et anglais). Vous choisissez alors une des deux langues (ou les deux langues si vous le souhaitez) et passez le test de niveau de langue correspondant. Vous ne pourrez suivre que les enseignements dont la langue est celle pour laquelle vous avez passé la certification. Il est conseillé de choisir la langue du pays car il y a toujours moins de choix de cours en anglais dans l'université d'accueil que dans la langue du pays.

Pour détails sur les niveaux exigés voir sur le portail international du site de l'université de Caen <https://www.unicaen.fr/international/partir-a-letranger/en-sejour-detudes/>

Pour passer ces tests : <https://www.unicaen.fr/international/partir-a-letranger/en-sejour-detudes/>

- pour avoir une idée de son niveau dans telle ou telle langue

[<https://academy.europa.eu/courses/welcome-to-the-eu-academy> | <https://academy.europa.eu/courses/welcome-to-the-eu-academy>]

Pour accéder à EU Academy, vous devez préalablement vous créer un compte EU LOGIN

Le « placement test » en anglais est disponible au lien suivant :

[<https://academy.europa.eu/local/evacademy/pages/course/assessment-overview.php?title=english-placement-test> | <https://academy.europa.eu/local/evacademy/pages/course/assessment-overview.php?title=english-placement-test>]

Les tests prévus dans les autres langues sont accessibles via la barre de recherche de la plateforme.

Par exemple : vous voulez passer le test de langue en espagnol : dans la barre de recherche "what would you like to learn today ?" tapez "spanish" et cliquez (la barre est par défaut en anglais mais on peut mettre en français) puis choisissez "spanish placement test".

Il y a aussi des cours pour chacune des langues

8) Le calendrier et les étapes de la procédure de candidature

<https://www.unicaen.fr/international/partir-a-letranger/en-sejour-detudes/>

- réunion d'information psychologie sur les séjours d'études à l'étranger : début octobre.
 - inscription aux tests de niveau de langue :
 - dossier administratif de demande de séjour à remplir via le site web du Département de la mobilité internationale D.M.I. (voir rubrique internationale, partir à l'étranger) : entre le 10 novembre et selon les programmes : 10 décembre 2022 (InterU) – 5 janvier 2023 (Isep, BCI, Asia Exchange) - 17 janvier 2023 (Erasmus). Vous indiquez plusieurs vœux hiérarchisés (par ordre de préférence) de destination.
 - Cas particulier : Pour les séjours au Canada (programme B.C.I.) : il est demandé parfois une lettre de recommandation. Expertisant votre dossier, je ne peux dans le même temps vous faire une lettre de recommandation. Vous pouvez demander à un enseignant universitaire que vous connaissez ou à votre responsable actuel d'année. Il est demandé aussi une liste de cours projeté en indiquant le nom et le nombre de crédit pour chaque cours. Attention, au Canada (valable aussi pour les États-Unis) c'est 15 crédits par semestre (et non 30 car 1 crédit canadien vaut 2 ECTS). (Pour détails, voir DMI, Stéphanie Houstin)
 - avis du coordinateur psychologie sur le dossier : courant février. Éléments pris en compte pour l'avis : qualité du dossier universitaire : les notes obtenues (pour les universités allemandes et hors Europe une mention bien est recommandée), qualité du projet et de la motivation (lettre de motivation en français), attestation officielle de niveau de langue. L'objectif de cette évaluation n'est pas de faire une sélection mais de vérifier que vous ne vous trouverez pas en difficulté dans l'université étrangère. Dès lors, cette évaluation est le plus souvent accompagnée d'un avis favorable.
- Il se peut qu'il y ait plus de demandes pour une destination que de places. Dans ce cas, le niveau de chaque dossier départage les candidatures. On peut aussi vous proposer de prendre dans ce cas votre vœu numéro 2.
- décision du département de la mobilité internationale : courant mars.
 - remplissage du contrat d'étude et signature par l'étudiant et par les deux coordinateurs psychologie (université d'accueil et Caen) : en avril.

- départ en septembre (pour 1 an) ou début janvier (pour un semestre 2) pour l'université d'accueil et passation des examens dans cette université.
- Envoi par l'université d'accueil (ou par vous-même) à notre UFR de vos résultats officiels d'examens. Nous reprenons les notes sur 20 (ou les transformons avec une grille d'équivalence officielle s'il s'agit de notes avec un barème différent ou qui sont sous forme de lettres) et nous **appliquons le principe de compensation intégrale entre notes** (comme pour les étudiants de l'UFR de psychologie). On fait ensuite la moyenne globale de vos notes. Attention, cette compensation suppose que vous ayez passé des examens pour un total de 30 ECTS (semestre) ou 60 ECTS (année).
- en cas de réussite, édition du relevé de notes avec la note moyenne globale, délivrance par équivalence du diplôme de l'UFR de psychologie avec la mention. Dans le cas contraire, vous passez le rattrapage dans l'université d'accueil. Si, à l'issue de la session de rattrapage, la moyenne générale n'est pas atteinte, redoublement dans le cursus de l'UFR de psychologie (pas de redoublement dans l'université étrangère).